

C'EST VALORISANT D'ÊTRE
**ACTEUR SUR MON
ENVIRONNEMENT ET JE
DÉVELOPPE MON
POUVOIR D'AGIR.**

J'AI ACQUIS DE
NOUVELLES
**CONNAISSANCES ET
COMPÉTENCES.**

JE CONNAIS MIEUX
CE QUI SE PASSE SUR
MON TERRITOIRE.

ET QUEL PLAISIR
DE FAIRE PARTIE
D'UN COLLECTIF !

J'AI PRIS **CONFIANCE EN MOI.**
J'AI DÉVELOPPÉ MA CAPACITÉ À
ARGUMENTER,
À PARTICIPER À UN DÉBAT.

Paroles d'administrateurs

VHB, c'est quoi ?

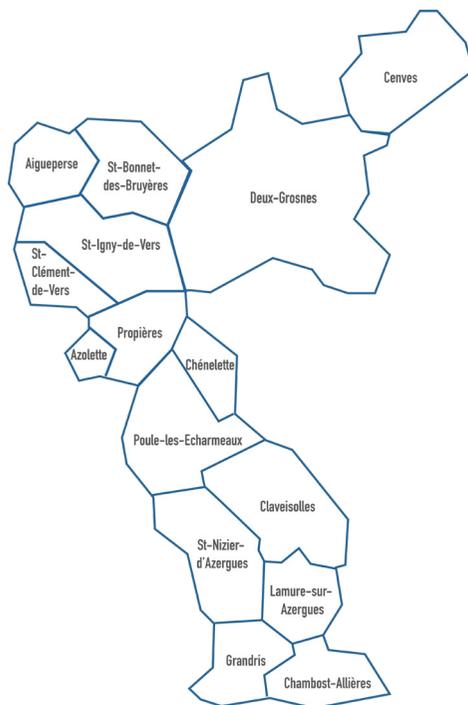
VHB est une association loi 1901 créée par des habitants et pour tous les habitants de la Haute Vallée d'Azergues et du Haut-Beaujolais.

Animée par une équipe de bénévoles et de professionnels, l'association

- accueille-informe-orienté
- propose des activités pour toutes et tous
- accompagne des projets individuels ou collectifs.

Le fonctionnement de VHB repose sur l'itinérance, la participation des habitants, le bénévolat et l'ouverture à tous.

L'association est gérée par un conseil d'administration réunissant habitants et élus et par un comité de présidence de 4 habitants en 2024.



Coopérative d'idées
& Fabrique de projets

ENVIE DE FAIRE VIVRE VOS IDÉES ?

DEVENEZ MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VHB

Siège social

Secrétariat et accueil VHB Deux-Grosnes

 327 Montée des Esses - Monsols
69 860 DEUX-GROSNES

 04 74 04 73 87

 secretariat@centresocialvhb.fr

Accueil VHB Lamure

 516 Rue Centrale 69 870 LAMURE-SUR-AZERGUES

 04 74 68 56 50

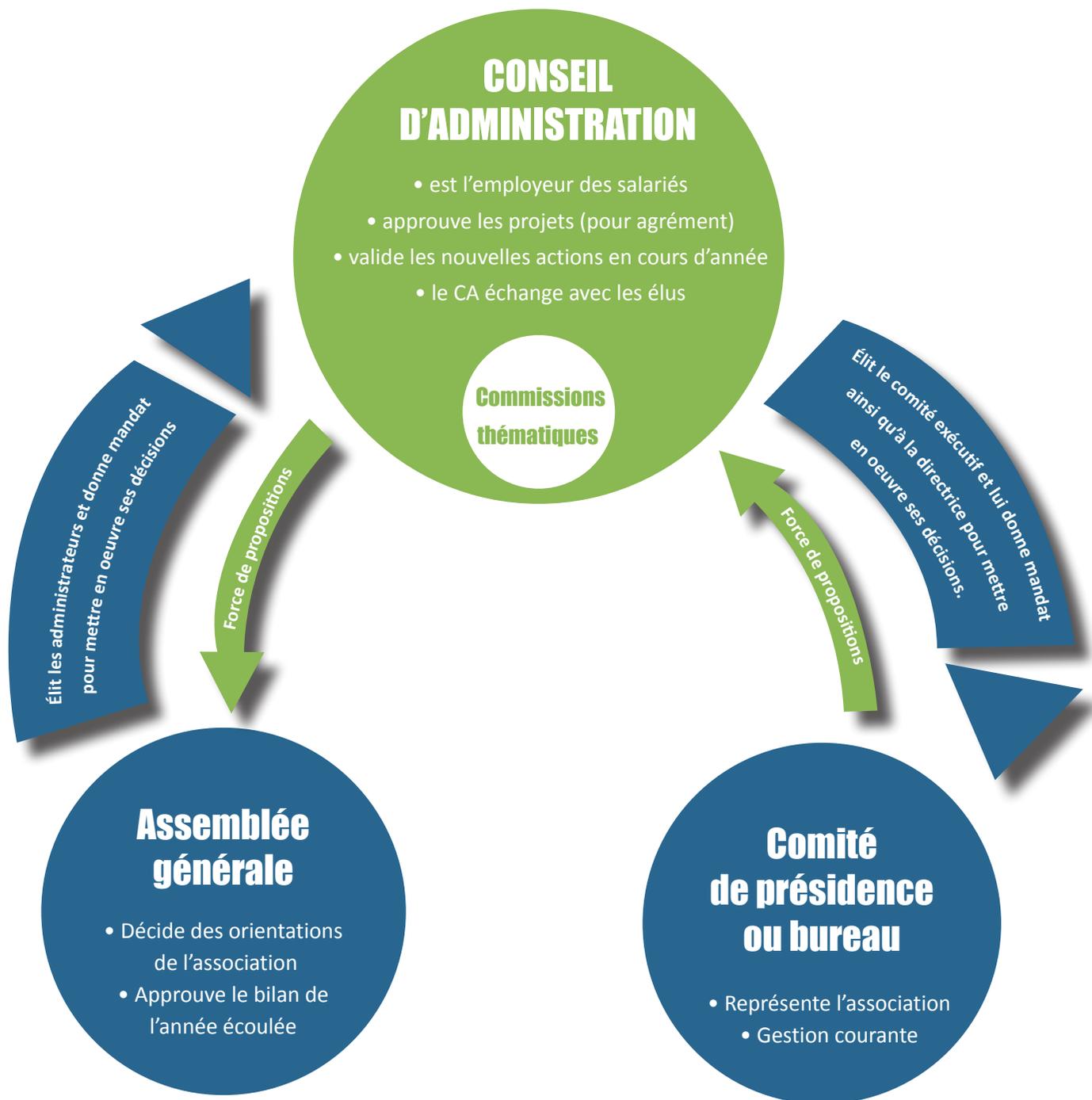
©VHB 10/2024 - ©Credits - Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique

Centre
Social

Membre de la
Fédération des centres sociaux de France

www.centresocialvhb.fr

Que peut faire un administrateur de VHB ?



Pour être membre du CA de VHB il faut

- Partager les valeurs de l'association
SOLIDARITÉ, DÉMOCRATIE, DIGNITÉ HUMAINE
- Adhérer à VHB et à son projet
- Faire candidature lors de l'Assemblée Générale (il est possible de participer au CA en cours d'année en étant coopté)

Chacun peut apporter sa contribution à l'association.

À quoi cela m'engage ?

- Participer aux réunions du CA, 4 fois par an en soirée en alternance à Monsols et Lamure
- Participer à l'Assemblée Générale une fois par an
- Un engagement bénévole pour 3 ans renouvelables

À quoi l'association s'engage ?

- Vous accueillir et vous accompagner tout au long de votre engagement
- Vous faire bénéficier de formations
- Vous proposer des échanges avec d'autres centres sociaux

CONTACTEZ-NOUS !